

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 29 janvier 2019 portant fin de fonctions dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé

NOR : SSAN1930181A

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 6141-7-2 et R. 6152-51 ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2006-720 du 21 juin 2006 modifié relatif au statut d'emploi de conseiller général des établissements de santé ;

Vu le décret n° 2006-721 du 21 juin 2006 relatif au classement indiciaire applicable aux emplois de conseiller général des établissements de santé ;

Vu l'arrêté du 21 juin 2006 relatif à l'échelonnement indiciaire applicable aux emplois de conseiller général des établissements de santé ;

Vu l'arrêté du 12 novembre 2010 portant nomination de M. Pierre LESTEVEN dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé à compter du 12 novembre 2010 ;

Vu l'arrêté du 4 septembre 2013 portant renouvellement de M. Pierre LESTEVEN dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé à compter du 12 novembre 2013 ;

Vu l'arrêté du 2 novembre 2016 portant renouvellement de M. Pierre LESTEVEN dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé à compter du 12 novembre 2016 ;

Vu la demande de retraite de M. Pierre LESTEVEN en date du 28 novembre 2018,

Arrête :

Article 1^{er}

Il est mis fin, à compter du 1^{er} juin 2019, aux fonctions de M. Pierre LESTEVEN dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé.

Article 2

La cheffe du service de l'inspection générale des affaires sociales et la directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 29 janvier 2019.

La ministre des solidarités et de la santé,
AGNÈS BUZYN